

Les hostilités en Syrie

Comment furent connues les conditions anglaises
Vichy, 11 juillet. — On communique officiellement que les conditions anglaises d'armistice ont été remises jeudi soir à 22 h. 30 au gouvernement français par l'ambassadeur des Etats-Unis, l'amiral Leahy. Jusqu'à présent, il a été impossible d'apprendre quel que soit au sujet de ces conditions.

Une conférence entre l'amiral Darlan et les généraux Huntziger et Weygand
Vichy, 11 juillet. — En ce moment, un échange d'idées a lieu entre diverses personnalités compétentes au sujet de la situation en Syrie et les possibilités éventuelles d'amener une solution. A cet échange d'idées, participent principalement les ministères des Affaires étrangères et de la guerre et le général Weygand, délégué général en Afrique du Nord, arrivé hier soir par avion à Vichy, venant d'Algérie. L'entretien aurait porté en ordre principal sur les conditions de l'armistice britannique, qui, comme on le sait, ont été entre temps rejetées par le gouvernement français.

Refus français de négocier avec les « gaullistes »
Vichy, 11 juillet. — L'agence officielle « Ofi » déclare qu'il est évident que la France ne veut pas négocier avec les gaullistes, plus qu'elle ne l'a fait en Afrique. Le délégué du maréchal ne négociera jamais avec un traître. La France n'a pas l'intention de livrer aux dissidents des troupes indisciplinées qui se sont si valement défendues pour la France. La France ne fera jamais en sorte que soient renforcés les éléments gaullistes qui, aux yeux du gouvernement français, sont des traîtres.

De nouvelles dispositions en faveur de la reconstruction des régions dévastées
Paris, 11 juillet. — Une analyse sommaire de la loi qui vient de paraître à l'« Officiel » modifie de la façon suivante les dispositions précédentes.
Le concours financier de l'Etat dans les reconstructions avait été antérieurement prévu comme suit : — Participation de 9/10 pour la tranche de 0 à 100.000 fr. ; — Participation de 3/4 pour la tranche de 100.000 à 300.000 fr. ; — Participation de 2/3 pour la tranche de 300.000 à 1 million de francs ; — Participation de moitié pour la tranche excédant 1 million de francs. La nouvelle formule fixe le maximum de l'indemnité de 80 à 90 % de la valeur des reconstructions, qu'il s'agisse de constructions neuves ou pour les propriétés existantes qui ne dépassent pas 300.000 francs. D'autre part, des facilités d'emprunt (4 % d'intérêt, 30 ans de durée), seront données aux sinistrés pour la différence restant à leur charge.

Communiqué officiel italien
ROME, 11 JUILLET. — Le quartier général de l'armée communique : Nos avions ont de nouveau bombardé l'aérodrome de Nicola (île de Chypre) et ont détruit des avions ennemis et des installations pétrolières, provoquant des incendies très étendus. En Afrique du Nord, des forces de l'Air ont bombardé des installations et les fortifications de Tobrouk ; elles ont aussi attaqué à la mitrailleuse des véhicules motorisés et des convois ennemis. L'ennemi a effectué des raids au-dessus de Benghazi et de Derna. En Afrique orientale, activité ordinaire de nos postes avancés dans la région d'Alhama. L'ennemi a tenté de survoler la région de Gondar ; grâce à l'intervention rapide de nos chasseurs, deux appareils ennemis ont été abattus.

Communiqué officiel français
VICHY, 11 JUILLET. — Communiqué de vendredi sur les opérations en Syrie : Au cours de l'après-midi du 10 et de la matinée du 11 juillet, les efforts des Britanniques se sont heurtés dans tous les secteurs à une résistance obstinée qui, sur certains points, a tourné en contre-attaques couronnées de succès. Sur la côte, l'adversaire a bombardé les positions de nos unités, défendant Beyrouth. Des contre-attaques locales ont rejeté les éléments australiens qui avaient avancé. Le combat continue. Dans le désert, entre Palmyre et Hama, les unités britanniques, après avoir pris le contact de nos éléments avancés, n'ont pas encore tenté de nous attaquer. Nos troupes ont entrepris un coup de main sur les éléments qui étaient à Hama, capturant des prisonniers et infligeant des pertes sévères et nous avons fait des prisonniers.

Les hostilités germano-soviétiques

Une vedette rapide détruite en Baltique un cargo soviétique
Berlin, 11 juillet. — Un navire rapide allemand a effectué un raid audacieux dans les eaux territoriales russes de la Baltique orientale. Il a attaqué un cargo, chargé de matériel de guerre et de provisions. Le cargo a été touché par des bombes de lourd calibre et n'a pas tardé à couler. L'aviation allemande a effectué des attaques par surprise dans les ports soviétiques de la Baltique et a effacé les bases soviétiques. Elle a assailli en rassemblement des torpilleurs soviétiques. Deux ont été touchés en plein but ; les autres ont pris la fuite.

L'U.R.S.S. ne disposerait plus que de 2.000 bombardiers modernes
New-York, 11 juillet. — Le « New York Post » déclare qu'au cours des dix premiers jours de la guerre, les Soviétiques ont perdu d'énormes quantités d'avions et d'engins motorisés, et que les chiffres publiés par le haut-commandement allemand sont exacts. Des informations de bonne source permettent d'affirmer que l'aviation russe ne dispose plus qu'environ 2.000 bombardiers modernes. Ce fait est confirmé d'ailleurs par la hâte avec laquelle on s'efforce à Londres d'organiser des fournitures de matériel de guerre à l'U. R. S. S.

La mission militaire soviétique à Londres poursuit ses visites
Londres, 11 juillet. — La mission militaire soviétique, actuellement en Grande-Bretagne, a été reçue par M. Alexander, premier lord de l'Amirauté et par Sir Archibald Sinclair, ministre de l'Intérieur.

MM. Kahlina et Roosevelt échangent des télégrammes de félicitations
Stockholm, 11 juillet. — Le président du Soviet suprême, Kahlina, a envoyé un télégramme de félicitations au président Roosevelt, à l'occasion de la journée de l'Indépendance américaine. Ce dernier a répondu en formulant des vœux pour la victoire des Soviets.

Un Conseil consultatif vient d'être créé en Indochine
Hanoi, 11 juillet. — Par arrêté du 27 juin, l'amiral Decoux, gouverneur général, a créé un Conseil consultatif d'Indochine, qui sera composé de vingt-cinq membres désignés par lui et choisis parmi les personnalités indigènes connues pour leur expérience des affaires publiques et pour leur dévouement à l'Indochine et à la France. Le Conseil se réunira sur convocation de l'amiral Decoux et exprimera son avis sur les sujets que celui-ci lui soumettra. Son rôle est donc comparable à celui du Conseil national et son objet est de maintenir un contact entre la puissance protectrice et l'élite intellectuelle de l'Indochine.

La régression du chômage en France : 1.059.000 sans travail
Paris, 11 juillet. — « Le Matin » apprend de La Rochelle que, pendant la journée du 10 juillet, les navires français partis à la pêche du thon. Les membres des équipages, qui sont rentrés à La Rochelle, ont raconté que leurs navires avaient été arrêtés par un sous-marin anglais, dont le commandant avait invité les pêcheurs français à prendre place dans les embarcations de sauvetage ; ensuite les navires pêcheurs français ont pu regagner leur pays occupant, les barques de sauvetage.

Entre le coucher du soleil et son lever
CE SOIR, à 21 h. 50
DEMAIN, à 6 h. 02
L'OBSCURISSEMENT des lumières doit être TOTAL

Deux thoniers français sont coulés dans l'Atlantique
Paris, 11 juillet. — « Le Matin » apprend de La Rochelle que, pendant la journée du 10 juillet, les navires français partis à la pêche du thon. Les membres des équipages, qui sont rentrés à La Rochelle, ont raconté que leurs navires avaient été arrêtés par un sous-marin anglais, dont le commandant avait invité les pêcheurs français à prendre place dans les embarcations de sauvetage ; ensuite les navires pêcheurs français ont pu regagner leur pays occupant, les barques de sauvetage.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Munster, en Westphalie, a été bombardé cinq nuits de suite par des avions britanniques

Les formalités pour l'obtention de la médaille de la famille française
Le décret du 28 mai 1939 a créé, au nom de l'Indépendance, la Médaille française, une distinction honorifique destinée à rendre hommage au mérite des mères de familles qui ont dignement élevé de nombreux enfants et à leur témoigner la reconnaissance de leur Nation.

Les commerçants en alimentation sont invités à bien accueillir les nouvelles inscriptions pour changements de résidence
La Préfecture communique : A la suite des renseignements recueillis par le département ou par le service de la population, les commerçants en alimentation sont invités à bien accueillir les nouvelles inscriptions pour changements de résidence.

La déclaration des stocks de vin
La Chambre professionnelle départementale de la viticulture a communiqué aux viticulteurs la déclaration de leur stock de vin, à effectuer au plus tard le 15 juillet.

Six cents prix d'excellence sont offerts par le maréchal Pétain aux meilleurs élèves des écoles primaires et primaires supérieures
Vichy, 12 juillet. — Désireux de donner aux enfants des écoles une marque de sa bienveillance, à la fin de l'année scolaire, le maréchal Pétain fera distribuer six cents prix d'excellence aux meilleurs élèves des écoles primaires et primaires supérieures de France et de l'Empire.

Plus de stocks de légumes secs
A dater du 1^{er} août, il ne devra rester aucun stock de légumes secs en possession des producteurs, sauf les membres d'avoir fait d'urgence la déclaration de leur stock de vin, à effectuer au plus tard le 15 juillet.

ÉCHOS
Le 200 fin ELIZABETH ARDEN — 33 fr. plus 2 % de façon — est en vente chez tous les dépositaires. Elle n'y a pas de double. Elle est dirigée par ELIZABETH ARDEN, 7, place Vendôme, Paris, qui vous fera l'expédition franco de port.

CARNET
Naissance — M. et M^{me} Vercheure-Vercheure ont le plaisir de faire part de la naissance de leur petit Jean-Pierre. 258, rue de la Latte, Tourcoing.

Mariages
Le mariage de M^{lle} Marie Derognat, fille de M. et M^{me} Derognat-Demareaux, avec M. Maurice Delgrange, fils de M. et M^{me} Delgrange-D'Hubert. Bercy, rue des Jardins. Roubaix, 166, rue du Collège.

La taxe cumulée sur les laines
La valeur imposable de base au calcul de la taxe cumulée en ce qui concerne les laines est fixée à 100 francs par kilo. Les laines recevront à la sacristie après la cérémonie religieuse. Cet avis tient lieu de faire-part. Roubaix, 6, rue de Lille.

La circulation en Belgique des véhicules à moteur
Désormais l'accès en Belgique des véhicules à moteur sera formellement subordonné à la production du permis de circulation d'urgence, muni d'une mention d'extension de validité délivrée spécialement à la Belgique.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les formalités pour l'obtention de la médaille de la famille française
Le décret du 28 mai 1939 a créé, au nom de l'Indépendance, la Médaille française, une distinction honorifique destinée à rendre hommage au mérite des mères de familles qui ont dignement élevé de nombreux enfants et à leur témoigner la reconnaissance de leur Nation.

Les commerçants en alimentation sont invités à bien accueillir les nouvelles inscriptions pour changements de résidence
La Préfecture communique : A la suite des renseignements recueillis par le département ou par le service de la population, les commerçants en alimentation sont invités à bien accueillir les nouvelles inscriptions pour changements de résidence.

La déclaration des stocks de vin
La Chambre professionnelle départementale de la viticulture a communiqué aux viticulteurs la déclaration de leur stock de vin, à effectuer au plus tard le 15 juillet.

Six cents prix d'excellence sont offerts par le maréchal Pétain aux meilleurs élèves des écoles primaires et primaires supérieures
Vichy, 12 juillet. — Désireux de donner aux enfants des écoles une marque de sa bienveillance, à la fin de l'année scolaire, le maréchal Pétain fera distribuer six cents prix d'excellence aux meilleurs élèves des écoles primaires et primaires supérieures de France et de l'Empire.

Plus de stocks de légumes secs
A dater du 1^{er} août, il ne devra rester aucun stock de légumes secs en possession des producteurs, sauf les membres d'avoir fait d'urgence la déclaration de leur stock de vin, à effectuer au plus tard le 15 juillet.

ÉCHOS
Le 200 fin ELIZABETH ARDEN — 33 fr. plus 2 % de façon — est en vente chez tous les dépositaires. Elle n'y a pas de double. Elle est dirigée par ELIZABETH ARDEN, 7, place Vendôme, Paris, qui vous fera l'expédition franco de port.

CARNET
Naissance — M. et M^{me} Vercheure-Vercheure ont le plaisir de faire part de la naissance de leur petit Jean-Pierre. 258, rue de la Latte, Tourcoing.

Mariages
Le mariage de M^{lle} Marie Derognat, fille de M. et M^{me} Derognat-Demareaux, avec M. Maurice Delgrange, fils de M. et M^{me} Delgrange-D'Hubert. Bercy, rue des Jardins. Roubaix, 166, rue du Collège.

La taxe cumulée sur les laines
La valeur imposable de base au calcul de la taxe cumulée en ce qui concerne les laines est fixée à 100 francs par kilo. Les laines recevront à la sacristie après la cérémonie religieuse. Cet avis tient lieu de faire-part. Roubaix, 6, rue de Lille.

La circulation en Belgique des véhicules à moteur
Désormais l'accès en Belgique des véhicules à moteur sera formellement subordonné à la production du permis de circulation d'urgence, muni d'une mention d'extension de validité délivrée spécialement à la Belgique.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

PAS-DE-CALAIS

Le tribut de Boulogne à la guerre
Les Boulognais travaillent, vaquent à leurs occupations, pour aider au relèvement de la France et contribuer à doter la patrie de nouveaux soldats. Avant la guerre, leur ville comptait 200.000 habitants. Le siège de la ville et les bombardements ont causé bien des ruines. On peut se rendre compte en consultant une documentation récente que le matériel d'habitation, immeubles industriels ou commerciaux ont été abandonnés complètement ; 450 ont été rendus inhabitables ou inexploitable et devront être rasés avant d'être reconstruits ; 1.500 ont été détruits ; 1.500 ont été endommagés ; ils offrent un aspect lamentable au visiteur qui regarde avec tristesse leurs ruines, les débris effrayants de leur maçonnerie. Deux cent quatre-vingt-cinq personnes ont trouvé la mort ; le nombre des blessés atteint 374. Cette liste, arrêtée le 15 juin 1941, ne comprend pas les victimes civiles de Boulogne, Ostruand, Wimers, etc., n'ont pas été comptées dans cette statistique.

Une collision d'automobiles
Jeudi, vers 13 h. 30, un camion-automobile de la maison Kuhlmann, à Looz, piloté par le chauffeur Gaston Cornu, demeurant rue des Oliviers, à Looz, passait rue Jean-Baptiste-Pour, Arrivé au carrefour de la rue de Boulogne, le camion fut tamponné par une camionnette des P.T.T. conduite par le chauffeur Gabriel Cornet, 30, rue de la Reine-Astrid, à Maroquin-Bergues. Les deux véhicules ont subi des dommages. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Une auto accroche une voiture à bras qui brise une glace de café
Mercredi, vers 14 h. 30, M. Pierre Flahaut, entrepreneur de transports, 59, avenue Auguste-Boulogne, à Guillaumont, passant rue de la République, a accroché une camionnette. Il a brisé une vitre à bras qui stationnait face au n° 30. Sous la violence du choc, la camionnette a été projetée en avant et a heurté la vitre de la glace de café tenu par M. Constant Ozer, au n° 3 de cette rue. Cette glace a été brisée.

Un détenu tente d'évader en se jetant par la fenêtre du cabinet du juge d'instruction. Il fait un bond de sept mètres dans le vide
Le nommé Joseph Brendel, âgé de 20 ans, de Liebecourt, arrêté pour vol d'un portefeuille, a tenté d'évader, le 10 juillet, d'une bicyclette, comparaisant devant M. Fontaine, juge d'instruction à Béthune. Pendant son interrogatoire, Brendel a fait plusieurs déclarations. Il se livre et aux yeux du juge d'instruction, il se précipita par la fenêtre et, d'un seul bond, se jeta dans le vide d'une hauteur de sept mètres ! Brendel ne se fit aucun mal, mais il fut ramené par ses collègues. Les gendarmes aient pu l'en empêcher, il se précipita par la fenêtre et, d'un seul bond, se jeta dans le vide d'une hauteur de sept mètres !

Un ouvrier des mines de Béthune est cité, à titre posthume, à l'ordre de la nation
Le gouvernement vient de citer à l'ordre de la nation à titre posthume M. Hébert, ouvrier à la Compagnie des mines de Béthune. Toujours désigné pour les postes de commandant Hébert, appartenant à une équipe de travail particulièrement bien classée par un état d'obus alors qu'il recevait, sous le bombardement, les ordres de son chef.

Vol d'un portefeuille
Emile Poly, 42 ans, demeurant à Looz-en-Gohelle, a été surpris en flagrant délit de vol d'un portefeuille au préjudice de M. Georges Verbrugghe, 26 ans, demeurant à Verquignieu. Les gendarmes ont amené au parquet de Béthune et écroué.

SOMME
La fête de cochon pouvait être mise à prix. Elle valait très cher. Lors de l'évacuation, un camion chargé de lingots d'or et de valeurs appartenant à une Banque de Valenciennes fut abandonné au village de Marcinville, près d'Albertville. Bénédictin, un cultivateur remarquant qu'une ferme de l'endroit avait enveloppé une tête de cochon dans ses papiers, a découvert un sac rempli de lingots d'or et de valeurs qui représentaient un valeur de 60.000 francs.

NORD
Mort de M. Alexandre Cardon à Cambrai. Une des personnalités les plus en vue et les plus sympathiques de Cambrai, M. Alexandre Cardon, est décédé le 10 juillet 1941, à l'âge de 80 ans. M. Cardon avait épousé en 1887 une Cambrésienne, Mlle Duvivier, et par leur mariage ont eu deux enfants, M. et M^{me} Cardon-Duvivier, qui dirigeaient pendant près de cinquante ans un commerce important de Cambrai. M. Cardon avait été président des comités cantonal, diocésain et de l'Union des catholiques de Cambrai ; il était chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Trois communistes sont arrêtés à Armentières
Trois jeunes communistes : Jean Fontaine, 20 ans ; André Lartigue, 19 ans ; Léonard, 21 ans, ont été arrêtés à Armentières pour avoir colporté des tracts de propagande.

Après avoir opéré frauduleusement à Abascur, un escroc renouvelle ses exploits à Hellemmes
Après avoir fait onze raids à Abascur, dans le département de Valenciennes, un escroc a renouvelé ses exploits à Hellemmes. Il a volé un portefeuille contenant des valeurs et des actions. M. Delmas, rue Raspail, à Hellemmes, avec lequel il travaillait pour fournir des vêtements, a découvert le portefeuille et a porté plainte.

Des techniciens et des ouvriers américains travaillent en Irlande du Nord
Le sénateur Wheeler a déclaré à Washington que des envois de matériel destinés à la construction de ponts d'appui pour la flotte américaine en Irlande du Nord et en Écosse sont actuellement en route. Il ignore cependant si ces travaux ont commencé.

Le gouvernement de Tcheking-King a rompu ses relations diplomatiques avec la Roumanie. Cette mesure est motivée par le fait que celle-ci a reconnu le gouvernement national de Hankin
Tous les journaux espagnols publient un avertissement à la population, aux termes duquel les détenteurs de stocks qui auront fait des déclarations exactes pourront bénéficier de 90 % de leur valeur.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité.

Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de ses droits civiques un militant communiste qui avait organisé la défection de Saint-Etienne sans complicité
Paris, 11 juillet. — Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand a condamné à 4 ans de ré